

TAUX HORAIRE EN CAS D'ABSENCE UN DROIT LONGUEMENT RECLAME L'INJUSTICE ENFIN REPAREE

QUEL EST LE LITIGE ?

Lors d'absences, Auchan modifie votre taux horaire en ajoutant à celui-ci, une part de votre indemnité d'ancienneté. Pour exemple : un salarié gagne 10€ de l'heure, lorsqu'il est absent, Auchan retire 10€ + 20 cts représentant la part de l'indemnité compensatrice d'ancienneté.



Par contre lors d'heures supplémentaires, Auchan ne tient compte que du taux horaire.

QUI EST CONCERNE ?

Les salariés entrés avant 1999, ayant une indemnité compensatrice d'ancienneté (ancienne prime d'ancienneté)

QUELLE A ETE L'ACTION FORCE OUVRIERE ?

Force Ouvrière a interpellé la Direction Auchan France par courrier en date du 16 mai 2012
Force Ouvrière a rencontré l'Inspection du Travail de Lille par 2 fois sur le sujet

Suite à une fin de non recevoir de la Direction d'Auchan dans un courrier du 26/06/2012, les Syndicats FO des magasins de Macon et d'Aubièrre ont décidé d'ester en justice. Macon a eu gain de cause et Auchan n'a pas souhaité faire appel du jugement.



Le syndicat FO d'Auchan Aubièrre est en attente du jugement de la cour d'appel de Riom (Puy de Dôme)

Le Délégué Syndical Central Force Ouvrière, Pascal SAEYVOET, a rencontré de nouveau la direction Auchan le 16/04/2014 pour échanger sur le dossier. Il a informé que si une décision n'était pas prise rapidement, il saisirait la justice pour trancher ce litige sur un plan national.

DECISION :

LA DIRECTION AUCHAN A REPONDU LE 23 MAI 2014 :

1/ Qu'elle a décidé de changer la règle de gestion de ces absences.

Dorénavant, lors d'une absence, il ne sera retenu au salarié que son taux horaire de base et non son taux horaire majoré de l'indemnité compensatoire.

2/ Qu'à compter de Juin 2014, une régularisation sur 3 ans sera effectuée sur la paie de Septembre 2014.

3/ Que les salariés concernés seront avisés de cette régularisation par annexe au bulletin de paie.



FORCE OUVRIERE SE FELICITE DE CETTE DECISION

RESULTAT D'UN TRAVAIL COLLECTIF

DE L'ENSEMBLE DES DELEGUES FO

FORCE OUVRIERE INVITE L'ENSEMBLE DES SALARIES

AUCHAN A CONTACTER ET RENCONTRER LEURS DELEGUES FO

VENEZ AVEC VOS FICHES DE PAIE A PARTIR DE JUILLET 2011

A JUIN 2014 POUR VERIFIER SI VOUS N'ETES PAS OUBLIES